

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE*****L'accompagnement et le relogement des occupants***

Le site est alors toujours occupé : si les professionnels qui y avaient un titre ont été indemnisés et sont partis, des personnes continuaient à y travailler ou à y habiter en toute illégalité, le bâtiment n'ayant pas vocation à avoir usage d'habitation. Qui plus est, depuis plusieurs décennies, sa situation complexe en termes de propriété conduit à une lente dégradation et il présente de vrais risques pour ses occupants. La Cité industrielle n'avait donc plus rien d'un squat artistique, et servait surtout de lieu de repli à des marchands de sommeil.

Une étude sociale a été menée pour identifier les situations et proposer des solutions de relogement aux familles qui remplissaient certains critères fixés par l'État. Les villes de Vincennes et de Fontenay-sous-Bois ont à cet effet travaillé en étroite collaboration avec les services de la DRIHL (Direction Régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement). Toutes les familles recensées ont quitté les lieux à l'issue de ce travail.

Quant aux squatters encore présents dans la cité, des procédures d'expulsion ont été engagées. Les dernières décisions de justice ont été rendues au printemps et, après une période de quelques semaines destinées à favoriser le départ volontaire de la plupart des occupants, il était devenu possible de procéder à l'évacuation du site, réalisée avec le concours de la force publique ce 20 juillet. Seule une poignée d'occupants restaient sur place. Le travail social effectué en amont et la collaboration étroite entre services municipaux et services de l'Etat ont ainsi permis de mettre fin à ce qui était autrefois le plus grand squat d'Île-de-France dans les meilleures conditions possibles

Un projet d'intérêt général : l'édification d'un lycée

L'acquisition du terrain et du bâtiment de la Cité industrielle coûte 25 millions d'euros au SIVU. Les dépenses seront réparties entre les villes de Vincennes et Fontenay-sous-Bois, avec également l'appui financier de Saint-Mandé.

Malgré son architecture emblématique, l'état de dégradation du bâtiment ne rend pas envisageable une réhabilitation. Sa structure n'est de plus pas compatible avec les besoins d'un lycée, et son passé industriel complexe ne permet pas de la conserver en l'état ni sans risque. C'est donc la phase des études préalables à la démolition et à la dépollution du site qui s'ouvre aujourd'hui.

Le SIVU va désormais pouvoir mettre ce terrain à la disposition de la région qui prendra en charge la construction du futur lycée d'enseignement général où seront scolarisés environ 800 élèves, un établissement attendu de manière unanime par l'éducation nationale, les collectivités concernées et les parents.

«Ce travail de longue haleine que nous avons effectué depuis plus de 12 ans a été fait avec un seul objectif : l'intérêt général, symbolisé avec force par le futur lycée qui apportera de meilleures conditions de scolarité aux élèves de Vincennes, Fontenay-sous-Bois et Saint-Mandé. Notre volontarisme et le soutien que nous ont apporté les services de l'État et les autres collectivités nous ont permis, tout en portant une attention soutenue à des situations sociales délicates, de mettre fin à l'aberration juridique et urbaine que constituait ce vaste bâtiment dégradé, squatté et promis malheureusement, sans intervention des pouvoirs publics, à une ruine certaine.» explique Laurent Lafon maire de Vincennes, conseiller régional d'Île-de-France.